LITIGE EN MATIÈRE DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ : LA GESTION DU CONTENTIEUX.

Category: Fourniture de gaz
Tag: Tableau d'honneur

La gestion de ce type de litiges est toujours complexe. Vous allez avoir, avec cet article, un plan d'action.

Nous traitons régulièrement des litiges nées de situations complexes en matière d'énergie et notamment de factures importantes d'électricité ou de gaz.

Dans un premier temps, nous intervenons auprès du fournisseur d'énergie pour vous aider dans la gestion amiable de ce litige. En cas d'échec, vous pouvez recourir aux services du médiateur de l'énergie. Celui-ci va étudier votre dossier et contacter le fournisseur d'énergie pour avoir des explications. Selon la nature du litige, il peut aussi demander des informations à GrDF ou ENEDIS (ErDF).

Vous trouverez le lien qui permet d'accéder à son site : Le Médiateur national de l'énergie

Celui-ci contient une page pour comparer les différentes offres en toute impartialité. Ne vous fiez pas aux campagnes nationales vous disant que vous pouvez avoir un prix alléchant en se regroupant. Ce n'est pas toujours le cas et surtout cela peut générer un vrai trouble avec la société si elle a utilisé le marketing d'un organisme tiers comme une association par exemple. Le mélange des genres est toujours néfaste.
A titre d'exemple, nous publions la recommandation n° 2012-00043 qui permet d'identifier les diverses causes d'augmentation contestée de la facture d'électricité. Il a été identifié 5 causes possibles : La recommandation n° 2012-00043

Si vous avez un litige sur le gaz ou l'électricité, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail energies@adc54.fr